Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°5 : Avril 2015

SOMMAIRE

- Editorial P 1
- Etat civil P 2
- Agenda P 2
- Comptes rendus du Conseil Municipal P 3
- Ecole P 7
- Travaux P 7
- Festivités P 8
- Nos aînés P 9
- Associations P 10
- Aux alentours... P 12
- Rappels civiques P 13
- Informations diverses / actualités P 14
- Jeux P 16

Editorial

NOS CHOIX D'HIER SE REPORTENT AUJOURD'HUI

Mesdames, Messieurs,

Chaque début d'année, vos conseillers municipaux doivent établir et voter le budget de la commune pour l'année à venir.
Comme beaucoup, vous savez que l'Etat a décidé de mettre les collectivités locales à contribution afin de diminuer son déficit chronique.
Certaines associations vont également voir leurs aides financières baisser du fait de ces restrictions nationales et européennes. Je pense en particulier à l'épicerie sociale qui officie sur notre commune et notre canton. Si nos communes ne participent pas davantage, elles ne pourront remplir leurs rôles.

Tout ceci dans un contexte électoral qui n'est pas enclin à nous exprimer clairement quel sera l'impact sur les finances de notre commune ou notre communauté de communes.
Nous devons donc être prudents sur les montants du financement de l'Etat pour le fonctionnement de notre commune (une baisse estimée à 23 000€).

Toutefois, les élus doivent prendre conscience que lorsqu'ils font des promesses et décident de les mettre en œuvre, il faut aussi qu'ils trouvent les recettes pour les financer.
Le précèdent conseil municipal a décidé au cours de sont mandat de remplacer du personnel « sous contrat aidé » par du personnel titulaire (fonctionnaire) et d'embaucher du personnel supplémentaire. Cela s'est traduit par une augmentation de la masse salariale nette de 68 000€, passant de 147 000 € en 2007 contre 215 000 € en 2013, et ce n'est pas

l'augmentation moyenne des impôts de 1.4% annuel sur 6 années qui a permis de financer cette somme.

Nous avons donc dû choisir parmi trois solutions pour surmonter cet obstacle:

- ne rien faire et donc la commune n'est plus en capacité de faire des travaux,
- combler cette somme en totalité par l'impôt, soit 16.90 % d'augmentation,
- trouver une solution intermédiaire,

Le conseil municipal a souhaité retenir la 3ème solution dit « intermédiaire » avec une augmentation des impôts à hauteur de 40 000€ et 30 000€ d'économie qui devront être trouvées sur le budget général, notamment lors de futurs départs en retraite du personnel communal.

Les nouveaux taux d'imposition sur votre avis seront donc les suivant :

En %	Taux d'imposition 2015	Moyenne d'imposition Nationale
Taxe d'habitation	13,58	23,95
Taxe foncière (bâti)	14,18	20,20
T. foncière (non bâti)	28,02	48,53
CFE	17,92	25,76

Il n'est jamais agréable de voter une augmentation des impôts de 9.96%, mais nous nous devions de le faire, pour que notre commune puisse voir clair en l'avenir et ainsi investir.

Bien sincèrement à vous,
Yves CHERON

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois : 9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69
UNIQUEMENT durant ces horaires.

ETAT CIVIL

Naissances:

- Nolann CARME JULIEN le 22/01/2015
- Jade ERINION le 01/02/2015
- Mylan FAGEDET le 22/02/2015
- Mathys COËLLE le 01/03/2015
- Stan THOUVENIN-DECLE le 22/03/2015

Toutes nos félicitations aux parents

Mariages:

- Giani BRULE et Nathalie SAUL le 17/02/2015
- Laurent BEAULIEU et Ludivine PRUVOST le 07/03/2015

Toutes nos félicitations aux mariés

Décès:

- René MESNIL le 26/01/2015
- Laurent LANGE le 18/02/2015

Toutes nos condoléances aux familles.

A VENIR …

- **Dimanche 05 avril 2015**: Chasse aux œufs à Loisy.
- **Jeudi 16 avril 2015 :** Rassemblement des aînés,
- **Jeudi 30 avril 2015 :** Repas des aînés,
- **Samedi 02 mai 2015 :** Fête foraine, défilé avec lampions et feu d'artifice,
- **Dimanche 03 mai 2015 :** Fête foraine, Brocante,
- **Lundi 04 mai 2015 :** Fête foraine,
- **Jeudi 21 mai 2015 :** Rassemblement des aînés,
- **Juin 2015:** Sortie « Parc des félins » à Nesles (77),
- **Jeudi 11 juin 2015 :** Rassemblement des aînés,
- **Jeudi 25 juin 2015 :** Rassemblement des aînés,

Les informations complémentaires vous seront communiquées dans vos boîtes à lettres.

Comptes rendus du Conseil Municipal

Mardi 13 janvier 2015

Mrs. Dominique FOLGALVEZ et Yves CHERON, au vu des évènements qui se sont déroulés en France ces derniers jours demandent à l'assemblée une minute de silence.

1) – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux à l'église et ordre de priorité des demande.

Le projet consiste au remplacement de la toiture de l'église en intégralité pour la partie en tuiles et la réparation de la toiture du clocher en ardoise.
Le projet prévoit également de fermer le clocher avec des moyens lourds afin de le rendre inaccessible aux pigeons qui font énormément de dégâts à l'intérieur, et de le nettoyer.
Depuis plusieurs années deux voûtes coté Nord montrent des signes d'affaissements suite à des désordres architecturaux Afin d'éviter leurs effondrements, un étaiement sera réalisé le temps de trouver des solutions pérennes. Les deux voûtes coté Nord seront ainsi mises en sécurité.

Le 8 juin 2014 la commune a subi une chute de grêle.
La société d'assurance prend à sa charge un montant de 71 490 € après application de la vétusté et correction du devis (réparation non en lien direct avec la grêle).

Les montants des travaux pour l'église ont été estimés par l'architecte comprenant :

- Le changement total de la toiture du versant Nord et Sud en petites tuiles
- La réparation du clocher par remplacement des ardoises cassées
- Le nettoyage et la fermeture des ouvertures du clocher
- Mise en sécurité de deux voûtes Nord

Le plan de financement :

Montant des travaux 188 622 € HT

Remboursement assurance 71 490 €
Montant après assurance 117 132 € HT

Subvention sollicitée auprès du conseil général 50% : 58 566 € HT

Restant à la charge de la commune 58 566 € HT
TVA à la charge de la commune 37 724 €

Soit 96 290 € financés par la commune

M. le Maire propose de retenir M. MONTILLON comme architecte pour la maîtrise d'œuvre car il suit notre église depuis 2006 suite à un appel à la concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte:

- La note explicative des travaux prévus,
- Le montant prévisionnel des travaux,
- La demande de subvention auprès du conseil général,
- Le plan de financement proposé,
- La demande de commencement des travaux par anticipation pour des raisons de sécurité des voûtes,
- Le choix de M. MONTILLON, architecte, comme maître d'œuvre,
- Demande à M. le Maire de lancer l'appel d'offres et lui donne pouvoir pour signer tous les documents rattachés à ces travaux.

M. Xavier FRANCOIS demande ce que l'on fait si la subvention du Conseil Général n'est pas acceptée. M. le Maire répond que l'urgence est l'étaiement des voûtes de l'église pour 3 800 € et qu'une dérogation pour travaux anticipés sur l'église est sollicitée. Parallèlement, on peut lancer l'appel d'offres afin d'avoir un prix ferme pour l'ensemble des travaux et de ne les réaliser que si la subvention est accordée.

De plus, il est nécessaire d'établir un ordre de priorité pour les demandes des subventions que la commune souhaite faire auprès du Conseil Général. Il est soumis :

1) La station d'épuration, avec FONDASOL pour 9 390 € et DIMEXPERT pour 900 €,

2) L'église,

M. Xavier FRANCOIS indique que l'acquisition d'une lame de déneigement est tout de même importante et qu'il serait donc nécessaire de revoir la demande de subvention pour

cet équipement l'année prochaine.

L'ordre de priorité de demande de subvention auprès du Conseil Général présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité.

2)– Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les toitures de la mairie et du logement/école de Loisy

Le projet consiste au remplacement de la toiture de la mairie/école de Ver et du logement communal/école de Loisy en intégralité.
Les toitures seront refaites à l'identique, suite aux dégâts occasionnés par la grêle du 8 juin 2014.
Les toitures sont couvertes par une assurance et celle-ci a été sollicitée.

Les travaux ont été estimés par une entreprise de couverture pour un montant de : **98 039 €** HT

La société d'assurance prend à sa charge un montant de 74 213 € après application de la vétusté.

Le plan de financement :

Montant des travaux 101 961 € HT
Remboursement assurance 74 213 €
Montant après assurance 27 748 € HT

Subvention sollicitée auprès de l'état (DETR) 40% : 11 099 € HT

Restant à la charge de la commune 16 649 € HT
TVA à la charge de la commune 20 392 €

Soit 37 041 € financé par la commune.

Apres en avoir délibéré, le conseil municipal adopte :

- La note explicative des travaux prévus,
- Le montant prévisionnel des travaux,
- La demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR,
- Le plan de financement proposé,
- Le choix de M. MONTILLON, architecte, comme maitre d'œuvre,
- Demande à M. le Maire de lancer l'appel d'offres et lui donne pouvoir pour signer tous documents rattachés à ces travaux.

M. Alexandre AZZOPARDI demande combien de temps faut-il compter pour avoir une réponse de l'accord de la subvention. M. Yves CHERON indique qu'une réponse pourrait être fournie d'ici octobre/novembre 2015, mais les travaux peuvent commencer dès réception de la demande auprès du service de l'état.

3)– Débat d'orientation sur le mode de financement de la fibre optique prévue pour 2015.

Le Conseil Général prévoit les travaux pour la fibre optique en 2016. Il faut monter le dossier pour la préparation des travaux en 2015.
Le coût est de 370 € par prise. Il y aurait environ 540 prises à installer sur la commune, soit un total de 200 000 € environ.

Il est présenté les différents modes de financement des travaux :

1 – 200 000 € au comptant,
2 – par le syndicat qui propose un prêt sur 25 ans à un taux de 3%,
3– par un établissement bancaire. Actuellement, le Crédit Agricole propose de financer ce projet avec un prêt sur 15 ans à un taux de 2.10%.

Après discussion, il est retenu le financement par un établissement bancaire, le taux étant plus intéressant, pour un prêt de 170 000 € et le reste au comptant.

4)- Epicerie Sociale : demande de participation supplémentaire de 1€/habitant.

Actuellement 1.05 €/habitant est versé à l'épicerie sociale par le CCAS de la commune.

L'Europe ayant réduit pour 2015 les subventions de 25 000 €, l'augmentation par habitant devrait être portée à 5€/habitant pour compenser cette perte.

Il est décidé, après discussion avec les autres communes, de procéder à une augmentation de la cotisation d' 1€/habitant, ce qui porterait la cotisation à 2.05 €/habitant.

Le conseil accepte à l'unanimité, de verser les 1€/habitant supplémentaires au budget du CCAS qui portera donc à 2.05€/habitant la participation de la commune à l'épicerie sociale.

5) – Questions diverses

- *Achat d'un ordinateur*

L'ordinateur de la secrétaire de Mairie présente des signes importants de vétusté, notamment l'onduleur.

Deux devis ont été demandés à la société ADIMEC, fournisseur lors de l'achat du précédent ordinateur fin 2014 :

- Un ordinateur identique à celui commandé fin

2014 pour 1 626.60 € HT
- Un ordinateur moins puissant pour 1 438.95 € HT

L'écart de prix étant faible, il est décidé de retenir l'ordinateur le plus performant, soit le premier devis d'un montant de 1 626.60€.

- *Reconduction du contrat de travail de Mme Christine GONTIER*

Le contrat de travail de Mme Christine GONTIER, secrétaire de mairie, se terminant au 31/01/2015, il est décidé à l'unanimité de reconduire son contrat en tant que contractuelle.

Mardi 10 mars 2015

1) Budget primitif 2015 de la commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2015 sont équilibrées à hauteur de : **835 449 €.**

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2015 sont équilibrées à hauteur de : **238 249 €.**

2) Budget primitif 2015 de l'eau- assainissement

Les dépenses et recettes d'exploitation pour l'année 2015 sont équilibrées à hauteur de : **75 000 €.**

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2015 sont équilibrées à hauteur de : **15 000 €.**

3) Attribution subventions

Des subventions sont attribuées sur l'exercice 2015 pour un total de **8.789,20€.**

4) Vote des taxes d'imposition

Le Maire informe que les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. Les propositions suivantes sont soumises au vote :

	Taux 2014	Taux 2015 soumis au vote	Moyenne nationale
Taxe hab.	12,35	13,58	23,95
Taxe fonc. (bâti)	12,9	14,18	20,2
Taxe fonc. (non bâti)	25,48	28,02	48,53
CFE	16,3	17,92	25,76

Un coefficient de variation proportionnelle de 1,099589 pour un produit attendu 441 598 €, auquel il faut déduire le montant de 139 526 € représentant le FNGIR qui sera reversé au département.

Cette augmentation importante est due aux restrictions budgétaires de l'Etat envers les communes et à l'importante augmentation de la masse salariale des 6 dernières années qui est passée de 147 000 € à 215 000 €, soit une augmentation entre 2007 et 2013 de 68 000 €, qui n'a été financé qu'à hauteur d'une élévation d'impôt moyenne de 1.4% par an, soit une augmentation de taxes insuffisante pour permettre à la commune de financer des travaux autrement que par la vente de ses biens.

L'augmentation des taux d'impositions proposée pour 2015 permettrait de financer 40 000€. Les 30 000 € restants seront à trouver dans des restrictions de budget pour la commune. Cela engendre un débat entre les conseillers sur les potentielles sources d'économie qui peuvent être trouvées dans un avenir plus ou moins proche.

La présente délibération est adoptée par 9 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

5) Devis de réparation du pont GR1 à Loisy

Le conseil municipal décide de réparer un pont à Loisy sur le chemin dit de « la route à gandat » (GR1) où s'écoule la Thève.

Le devis s'élève à 8 780 € HT.

6) Demande de subvention au PNR

Une subvention de 70% est sollicitée auprès du PNR pour financer la réfection du pont de Loisy sur le GR1.

Coût des travaux	8 780	€ HT
Parc naturel 70%	6 146	€ HT
Commune 30%	**2 634**	€ HT

7) Lancement d'une mise en concurrence pour la réparation des toitures

Le montant des réparations des toitures des bâtiments communaux sinistrés par la grêle en juin 2014 étant conséquent, un appel à concurrence doit être lancé.

L'ADTO s'occupera de mettre en ligne gratuitement cette mise en concurrence.

Deux appels d'offres seront lancés :

- 1 pour la toiture de l'Eglise,
- Le second pour les toitures de l'Ecole de Ver et de Loisy

8) Indemnités du Maire

Depuis le 1er janvier 2015, les indemnités que perçoivent les élus supérieures à 41% de l'indice 1015 sont soumises à cotisation URSSAF.

M. Le Maire perçoit actuellement une indemnité de 43%, donc soumise à cotisation, ce qui représente une charge supplémentaire d'environ 5 000€ / an pour la commune.

Afin de ne pas engendrer de coût supplémentaire pour les finances communales, l'indemnité de M. le Maire sera diminuée à 41% de l'indice 1015 à compter du 01/04/2015, ceci permettant d'échapper à cette cotisation.

9) Demande de subvention auprès de la réserve parlementaire

La demande de subvention auprès de la réserve parlementaire est cumulable avec la demande de subvention de la DETR pour la réfection des toitures des écoles à condition qu'au moins 20% du coût des travaux restent à la charge de la commune.
Le conseil sollicite donc la réserve parlementaire pour ces travaux.

10) Contrat global du SAGE

Le SAGE demande à la commune de lui faire parvenir les projets de travaux pour les six prochaines années.

- Mise en conformité de la station d'épuration de Ver Sur Launette pour 2015/2016 pour un coût estimé de 1.3 million d'€uros HT afin d'améliorer la qualité des eaux.
- Mise en conformité de la station d'épuration de Loisy pour 2018 pour un coût estimé de 350 400 € HT afin d'améliorer la qualité des eaux par une connexion avec le réseau de Montaby par le SICTUB.
- Requalification de la zone humide du marais communal (peupleraie) afin de protéger le milieu aquatique. L'étude a un coût estimatif de 10 000 €

11 - Questions diverses

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le poste d'ATSEM pour l'année 2014/2015**

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Général accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques.

Par conséquent, le conseil municipal sollicite le conseil général pour pouvoir bénéficier de cette subvention pour l'année 2014/2015

- **Instruction permis de construire**

A partir du 1er juillet 2015 les permis de construire ne seront plus instruits par les services de l'état pour le compte de la commune.
Face à ce problème qui concerne tous les communes rurales, la communauté de communes du pays de Valois (CCPV) propose d'instruire ces documents pour le compte de la commune.

Il est donc adopté la convention proposée pas la CCPV concernant le service ADS.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

Ecole

INSCRIPTIONS

Les parents doivent inscrire leur enfant à la mairie du lieu de résidence ; puis se rendre à l'école que fréquentera leur enfant (à Ver Sur Launette pour les maternelles et à Eve pour les élémentaires).

Pour la maternelle, seuls les enfants nés entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012 seront admis à l'école.

L'inscription au CP des enfants de grande section scolarisés à Ver sur Launette en 2014/2015 se fait automatiquement (Aucune démarche n'est à effectuer pour l'entrée au CP).

INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014
du 1er avril 2015 au 29 mai 2015.

- Pour Ver, auprès de la directrice Madame SCHAUB - sur rendez-vous en téléphonant au 03.44.54.02.37
- Pour Eve, auprès de la directrice Madame TORREZ sur rendez-vous en téléphonant au 03.44.21.09.54

PORTES- OUVERTES

La matinée portes-ouvertes aura lieu pour les petites sections entrant en maternelle

le samedi 06 juin 2015
de 10H à 12H
à Ver sur Launette

L'équipe enseignante sera sur place pour vous guider dans la visite de l'école et répondra à vos questions.
Elle sera couplée avec le péri-scolaire et le restaurant scolaire.

TRAVAUX

Quelques travaux ont été effectués sur la commune en ce début d'année 2015.

- Remplacement d'une vingtaine de lampadaires à LED, rue des Cailois, rue du Vieux Moulin et rue de la Garenne grélés en juin 2014. Plus économique (consommation divisée par 2.5), meilleur éclairage…

- Réaménagement des cables téléphonique d'Orange sur Loisy,

- Réparation des vitraux de la rosace sur la façade de l'église,

- Semmage de la pelouse au terrain de football, suite à le demande de certains adolescents, pour rendre réutilisable celui-ci dés cet été.

Festivités / Manifestations

SOIREE MAGIE

Le samedi 24 janvier, c'est au restaurant l'Orée de la Forêt, au cœur de notre village que se sont retrouvés les 80 convives du repas communal pour une soirée « DINER-MAGIE ».

Pendant l'Apéritif, il a été procédé à la remise des prix du concours des illuminations de Noël. La soirée s'est poursuivie par un repas au menu spécial, concocté par Sylvie & Stéphane QUECHON.

Le menu, Salade gourmande, Rôti de veau farci, Brie & Forêt noire, a été apprécié de tous.

L'animation, tout au long du repas a été réalisée de mains de Maître par Stéphane GOMEZ, l'espiègle Magicien, qui, en passant de table en table, a émerveillé les petits et les grands, avec ses transformations de ballons et ses tours de magie rapprochée. Ceux-ci consistaient à se produire au plus près des spectateurs, faisant disparaître avec désinvolture, cartes, pièces de monnaie et autres foulards.

Au fil de cette soirée, c'est autour d'une table réservée à cet effet, que les plus jeunes très intéressés, ont pu apprendre quelques tours de « passe, passe » par la révélation de certaines astuces dévoilées par notre animateur, chacun pouvant alors reproduire des tours de magie chez lui et ainsi épater ses proches !

La soirée s'est terminée vers Minuit, et tous les participants sont partis ravis.

Dominique GOMEZ-POLTEAU

CARNAVAL

Le 14 février dernier les princesses, les reines de Neiges, les pirates, les clowns, les créatures bizarres et même un magicien qui ressemblait drôlement à notre maire ont défilé dans les rues de Ver. Nous avons eu de la chance, après une journée de pluie, à 16h juste pour le défilé, un rayon de soleil nous a accompagnés. Près de 40 enfants avec leurs parents ont participé ensuite à un goûter dansant très gai et sucré. Merci aux parents qui ont apporté de très nombreux délicieux gâteaux, et succulentes gourmandises!

La salle polyvalente transformée en salle de bal était très joliment décorée par l'association Gym Bien-être.

Le soir le bal pour les plus grands a réuni aussi des marins, des princesses vénitiennes, des reines du disco, des mexicains, des pirates et autres princes charmants qui ont occupé la piste au gré des mélodies et des pas de danse.

Paulina DYREK

PNR : atelier taille d'arbres fruitiers

Le dimanche 15 Mars, nous avons assisté à une démonstration de taille des arbres fruitiers, aux jardins familiaux de Loisy, avec le concours du **Parc Naturel Régional de l'Oise**, animée par **Gwenaël TORRES**, jardinier professionnel.

Nous y avons appris, entre autre, quand et comment bien tailler les pommiers pour favoriser la fructification.
Nous pourrons ainsi mettre en application les précieux conseils pour entretenir le verger de l'association.

Un grand merci à toute l'équipe pour ce moment convivial et de partage des connaissances.

Une documentation très instructive, publiée par le Parc Naturel Régional de l'Oise est à votre disposition sur notre site ou sur :

www.parc-oise-paysdefrance.fr/files/pnr_oise/fichiers_a_telecharger/guide%20verger%20defBD.pdf

Sylvia MOREAU

Nos aînés

GRAND SUCCES POUR LE REPAS DES AINES !

C'est au restaurant l'Orée de la Forêt que se sont réunis, à l'occasion du traditionnel repas de début d'année, jeudi 22 janvier 2015, les aînés de 65 ans et plus.
Un bon repas pour une journée très conviviale qui a été aimée de tous.
Les habitués, qui apprécient la convivialité du moment, sont venus partager le repas et l'après midi. Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Nul doute que les aînés étaient impatients de se retrouver dés le mois de février et mars pour leurs rendez-vous incontournables qui sont la chandeleur et leurs après-midi détente.

A leur demande, un nouveau calendrier de rencontre leur a été proposé pour 2015 afin qu'ils puissent se réunir plus régulièrement, soit deux fois par mois.

Nos anciens constituent une grande richesse et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention.

PLANNING CLUB DES SENIORS

Nouveau calendrier 2015 souhaité par nos aînés.

- **Jeudi 16 avril - Café / jeux**
- **Jeudi 30 avril - Repas salle polyvalente**
- **Jeudi 21 mai – Café / jeux**
- **Jeudi 11 juin – Café / jeux**
- **Jeudi 25 juin – Café / jeux**
- **Jeudi 10 septembre – Café / jeux**
- **Jeudi 24 septembre – Café / jeux**
- **Jeudi 08 octobre – Café / jeux**
- **Jeudi 22 octobre – Repas salle polyvalente**
- **Jeudi 05 novembre – Café / jeux**
- **Jeudi 26 novembre – Café / jeux**
- **Jeudi 10 décembre – Café / jeux**

L'ASSOCIATION VER SUR LAUNETTE TENNIS DE TABLE

Alexandre, Didier, Hugues et les deux MICHEL vous invitent dans la salle polyvalente de VER SUR LAUNETTE pour « taper dans la balle » le jeudi de 20 h à 22 h.

Ces soirées se passent dans la bonne humeur, sans stress de la compétition, seulement pour l'envie de se retrouver et de passer de bons moments

L'adhésion à l'association est de 30 €uros pour l'année, un document indiquant les coordonnées et un certificat médical obligatoire vous seront demandés à l'inscription.

Une licence promotionnelle sera délivrée à la réception de tous ces documents.

Nous avons reçu nos amis du PLESSIS BELLEVILLE, nous comptons nous déplacer dans les clubs de l'entente et participer au tournoi amical interne (TAM).

Vous pouvez nous rejoindre quand vous le désirez, nous vous attendons.

Vous trouverez un visu global de toutes les manifestations organisées par l'Entente Pongiste du Valois : NANTEUIL LE HAUDOUIN, BETZ, LE PLESSIS BELLEVILLE et VER SUR LAUNETTE sur le site :

www.pingoise.com

Résultats de l'entente pongiste du Valois :

Equipe 1 : 5ème en R3 (Maintien en R3)
Equipe 2 : 1ere en D1 (Espère une montée en R4)
Equipe 3 : 5ème en D2 (Maintien en D2)
Equipe 4 : 2nde en D3 (Montée en D2)
Equipe 5 : 3ème en D3 (Maintien en D3)
Equipe 6 : 7ème en D3 (Maintien en D3)

NOUS VOUS ATTENDONS LE MARDI ET LE JEUDI A LA SALLE POLYVALENTE DE VER SUR LAUNETTE

Correspondant et Président :
Michel PICARD au 06 22 14 25 35

EWTAMT

Ecole de Wing Tsun et Arts Martiaux Traditionnels

Enseignement du Wing Tsun traditionnel, méthode de self défense du Grand Maître IP MAN

Parce que tous les jours nous pouvons être confrontés à des situations dangereuses, la self-défense permet de mieux y répondre. Y est enseignée une véritable méthode de défense personnelle, moderne, complète, réaliste et respondable. Une méthode qui tient compte de l'anatomie et de la physiologie humaine, de la loi et de son applicaiton.

Nul besoin d'être sportif, il suffit d'une bonne condition physique générale et d'assiduité pour accomplir à votre rythme des progrès qui vous étonnerons.

Venez rejoindre les élèves de Ver Sur Launette qui vous ferons partager cet Art Martial plein de richesse pour le corps et l'esprit.

WING TSUN :

Mercredi de 20 H 45 à 22 H 00
Samedi de 10 H 00 à 11 H 30

ESKRIMA :

Samedi de 11 H 30 à 12 H 30

Renseignements auprès de
M. Laurent JOVER au 06 19 14 16 52
http://wingtsun-othis.fr/

GYM FORM' BIEN-ETRE

DIMANCHE 21 JUIN 2015

FÊTE DES ROSES

L'ASSOCIATION GYM FORM' BIEN-ETRE ORGANISE UNE SORTIE DECOUVERTE A GERBEROY - CLASSE « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

PROGRAMME :

LE MATIN DEPART 8 H 30 DE VER SUR LAUNETTE

DEJEUNER : AUX ALENTOURS DE GERBEROY OU DANS LE VILLAGE SUIVANT DISPONIBILITES DES RESTAURANTS.

APRES-MIDI :

- RANDO POUR CEUX QUI LE SOUHAITENT ET VISITE LIBRE ENSUITE.
- VISITE LIBRE DU VILLAGE POUR LE RESTE DU GROUPE.

EXPOSANTS ROSIERS ET PLANTES VARIEES - STANDS - EXPOSITION VOITURES ANCIENNES - JARDINS ET VILLAGE A PARCOURIR.

JOLIES PHOTOS A PRENDRE.

RETOUR : DEPART DE GERBEROY VERS 17 H 00.

TARIF : 42 €uros - Car et repas compris
Le tarif pourra être revu suivant le nombre de participants.

Les personnes intéressées par cette sortie peuvent réserver par mail à chrisgym60@gmail.com **avant le 15 mai 2015.**

A L'ATTENTION DES « ADO » DU VILLAGE

Certains d'entre vous avez réclamé la remise en état du terrain de football pour pouvoir organiser des matchs entre ami(e)s.
Afin de procéder à son réaménagement :

Préférez-vous des grands buts (identique au terrain actuel) ?

Ou

Préférez-vous des buts plus petits (avec un terrain plus petit – dans le sens de la largeur) ?

Envoyez votre réponse par mail à bettycoelle@versurlaunette.fr
en indiquant votre Prénom, NOM
et numéro de téléphone.

ENSEMBLE FLEURISSONS NOTRE VILLAGE !

Un **concours des maisons et balcons fleuris** sera organisé sur le mois de juin.

Les modalités vous seront communiquées prochainement.

En attendant, à vos râteaux, gants, arrosoirs et autres accessoires !

Aux alentours… Parc JEAN-JACQUES ROUSSEAU

PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU – CENTRE CULTUREL : LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE 2015 !

Nous vous donnons rendez-vous le ***dimanche 12 avril à 14h*** *pour vous remettre votre* ***Pass' visiteur du Parc Rousseau gratuit*** *et vous présenter nos nombreuses activités ! Munissez-vous d'une copie d'un justificatif de domicile et de deux photos d'identité récentes.*

La saison 2015 –29 mars à la fin du mois d'octobre –, met à l'honneur la botanique et la pratique de l'herbier et présente l'exposition-promenade, **« Je raffole de la botanique »**. Créée en 2012 par les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève, cette exposition propose un parcours de la Prairie arcadienne au Kiosque chinois, à la découverte de Rousseau et de sa pratique de la botanique dans tous ses aspects : plantes sauvages ou horticoles, rapport du philosophe aux botanistes de son temps, valeur utilitaire des plantes ainsi que sa participation à l'essor de botanique en Europe. **Chaque dimanche**, venez profiter d'activités ludiques au contact de la nature, et à la découverte du jardin et de ses richesses ! Ateliers créatifs, conférences de spécialistes, herborisations-promenades ou confections d'herbier à l'aide de plumes d'oie seront autant d'instants à vivre en famille.

Rendez-vous à ne pas manquer !

29 mars : Atelier de décoration d'œufs pour Pâques (durée 2h)

Venez découvrir la pratique de la décoration des œufs à l'aide de matériaux naturels ! Une promenade-botanique permettra à chacun de collecter des éléments végétaux qui serviront de motifs décoratifs.

5 avril : Chasse aux œufs dans le parc Jean-Jacques ROUSSEAU!
(enfants jusqu'à 12 ans)

Ne manquez pas ce rendez-vous incontournable, où les enfants partiront à la découverte de trésors, cachés au milieu des fleurs, arbres et arbustes qui peuplent le jardin !

12 avril : Présentation publique de la saison culturelle 2015 et remise du Pass' visiteur du Parc Rousseau ! Certains l'ignorent peut-être encore mais le Parc Rousseau accueille gratuitement, toute l'année, les **habitants de Ver-su-Launette**, à l'exception de certains jours de manifestations ou certains ateliers. Le Pass est disponible à l'accueil du Parc à compter de cette date.

Informations pratiques

Chaque dimanche, Rendez-vous botaniques, de 15h à 17h, excepté les 21 et 28 juin.
Informations et réservations le jour même au 03 44 10 45 75 ou par mél. : publics@parc-rousseau.fr
Retrouvez la programmation du Parc Rousseau dans la brochure de saison ou sur : www.parc-rousseau.fr
Le Parc Jean-Jacques Rousseau, Centre Culturel de Rencontre, est un site du Conseil Général de l'Oise.

Rappels civiques

STATIONNEMENT

Nous vous rappelons que des places de stationnement ont été aménagées route d'Ermenonville, rue Léonce Lefèvre, rue d'Ancy et rue des Bons Voisins.

Merci de respecter le stationnement en utilisant les places matérialisées et de ne pas mettre vos véhicules sur les trottoirs ou à cheval sur ceux-ci.

Pour éviter toutes entraves à la circulation, nous serons dans l'obligation de **verbaliser** les véhicules qui ne respecteraient pas le règlement du code de la route et **l'arrêté communal du 23 février 2015**.
De plus, nous vous rappelons que le mauvais stationnement implique la responsabilité du contrevenant en cas d'accident.

Nous comptons sur votre compréhension, et vous en remercions par avance.

CIRCULATION

Nous avons reçu quelques courriers d'habitants nous informant de la vitesse excessive de certains automobilistes sur les routes de notre village. Ces contrevenants habitent le plus souvent la commune.

Nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 30 Km/h dans la zone 30 et de 50Km/h dans le reste du village.

Il en va de la sécurité de tous et en particulier des plus jeunes !

Ordures ménagères

Concernant les ordures ménagères et les bacs jaunes, les poubelles doivent être
sorties le LUNDI après 18 H
et rentrées le MARDI avant 20 H.

Pour les déchets verts,
sorties le MERCREDI après 18 H
et rentrées le JEUDI avant 20 H.

En dehors de ces plages horaires, aucune poubelle, ni aucun bac ne seront accepté sur la voie publique.

A propos des encombrants, des vide maisons et des vide garages, le dépôt doit être effectué SEULEMENT la veille du rendez-vous fixé en téléphonant au 0.800.880.944 (numéro vert gratuit).

Animaux et propreté

Il est **interdit de laisser errer** les animaux dans les rues, les places et les espaces publics.

Les chiens doivent être tenus en laisse, et **les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants** et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien **est tenu de procéder immédiatement** par tout moyen approprié **au ramassage des déjections** sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 €uros).

De plus, depuis le 6 janvier 2000, les **propriétaires de chiens d'attaque** doivent déclarer leurs animaux en mairie. Pour les chiens de 1ère catégorie, la stérilisation est obligatoire.

BRUIT

Les bruits de jardinage ou tous autres travaux sonores sont :
- Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution entraînant une gêne pour le voisinage sont interdits, et en particulier entre 22H00 et 7H00

En tout état de cause, veillez à respecter la tranquillité de vos voisins.

Informations diverses / Actualités

Infirmières libérales

Besoin de soins à domicile, d'une prise de sang…

Mlle BIRRIEN 06 61 80 21 74
et
Mlle VERNALDE 06 61 15 70 90

Les premiers patients ont pu faire connaissance avec les deux infirmières libérales qui se sont installées début février 2015 au **17 bis rue d'Ancy.**

Chiens

Votre chien ne vous obéit pas,
Vous vous absentez et laissez votre compagnon à quatre pattes chez vous…

BON CHEF, BON CHIEN vous propose ses services d'éducation canine, de garde à domicile, promenade…

Tél : 06 79 28 06 74
Site : www. bonchefbonchien.com

Centre Social du canton de Nanteuil Le Haudouin

Centre Social Rural du Canton de Nanteuil-le-Haudouin
44 rue Gambetta — 60440 NANTEUIL LE HAUDOUIN
Tél : 03.44.88.37.90 — E-mail: csrnanteuil@wanadoo.fr
Site: www.csr-nanteuil.sitew.com

Et

Les mairies des communes participantes
Nanteuil-le-Haudouin, Boissy-Fresnoy, Baron, Péroy-les-Gombries, Silly-le-Long, Ermenonville, Versigny, Montagny-Ste-Félicité, Ver-sur-Launette, Fresnoy-le-Luat.

Organise une

Collecte de printemps pour l'Epicerie Sociale

Du 20 au 26 avril 2015

PRODUITS NECESSAIRES

CONDIMENTS
(huile, vinaigre, sel, poivre, sucre, moutarde, …)
PRODUITS D'HYGIENE
(sauf dentifrice)
PRODUITS D'ENTRETIEN
(lessive, sol, vaisselle, javel)
CONSERVES
(fruits, légumes, poissons)
PRODUITS ENFANTS
(Gâteaux, céréales, pâte à tartiner, jus de fruits, couches,…)

Ne pas jeter sur la voie publique

Merci pour votre aide

Du 20 au 26 avril 2015

Collecte de printemps

En partenariat avec les magasins *Intermarché*, *Rapide Market (Atoo)* et *Le marché d'à côté* de Nanteuil-le-Haudouin ainsi que les mairies des communes participantes*.

Les produits achetés entre le 20 et le 6 avril 2015, devront être déposés dans le(s) lieu(x) de collecte prévu(s) par votre mairie.

Renseignez-vous auprès de votre commune !

Cette collecte est à destination des familles venant à l'épicerie sociale SOLIDAMI de Nanteuil.

Pour connaître son fonctionnement et son utilité, venez aux

« Portes ouvertes »
Le samedi 25 avril de 14h à 16h
Au 17 rue Gambetta
(Derrière la perception – Trésor Public)

Des questions ? Contactez votre mairie ou le CSR au 03.44.88.37.90.

*Nanteuil-le-Haudouin, Boissy-Fresnoy, Baron, Péroy-les-Gombries, Silly-le-Long, Ermenonville, Versigny, Montagny-Ste-Félicité, Ver-sur-Launette, Fresnoy-le-Luat.

les bénévoles de SOLIDAMI, seront présents les
VENDREDI 24, SAMEDI 25
ET DIMANCHE 26 avril 2015
dans les magasins de : INTERMARCHE E.Leclerc

RECENSEMENT MILITAIRE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

Tout français, ayant atteint l'âge de 16 ans, doit **spontanément** se faire recenser auprès de sa mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (Permis de conduire, Baccalauréat…)

INFORMATION

Dès le printemps et jusqu'à l'automne (du 23/03 au 27/11/2015), un service de ramassage de déchets de jardin vous est offert.

Mais n'oubliez pas que seuls **3 poubelles** de 80 litres **de déchets de jardin ou 3 fagots** sont autorisés par foyer et par jour de collecte. **(25 kg maxi chacun).**

L'utilisation des sacs en plastique est interdite !

L'autre solution pour se débarrasser des tontes de gazon et branchages en grande quantité : **déposez les gratuitement dans les déchetteries** de Crépy-en-Valois, Betz , Le Plessis Belleville , Morienval ou de Barbery.

Un renseignement ? Contactez le service Déchets au 03 44 88 30 91

Communauté de Communes du Pays de Valois

POINTS PERMIS DE CONDUIRE

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de point via le site www.telepoints.info
Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelque soit sa catégorie.

De plus, les stages de sensibilisation au risque routier, dit « stage de récupération de points », sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaite conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

Des stages sont régulièrement organisés à proximité :
www.permisapoints.fr/stage-recuperation-points-ver-sur-launette-60950-proche.html

KEOLIS- Nouvelle desserte

Depuis le 5 janvier 2015, la région Picardie à mis en place une nouvelle desserte **à Lagny-le-Sec** sur la ligne routière Crépy-En-Valois / Roissy.

La ligne routière Picardie Roissy n°32 créé en 2009 desservait jusqu'à présent Soissons, Villers-Cotterêts, Crépy-En-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Roissy-Pôle avec 15 allers-retours par jour en semaine, 10 le week-end, de 4 H à 23 H.

Afin de satisfaire à la demande croissante des habitants, cet nouvel arrêt Permettra aux usagers d'accéder à la Gare routière Roissy-Pôle en une trentaine de minutes seulement avec 5 allers-retours par jour.

Toutes les informations au 0 810 60 00 60, sur www.oise-mobilité.fr ou sur www.keolis-oise.com.

JeuX n°5

Les fraises

Remets les images dans l'ordre...

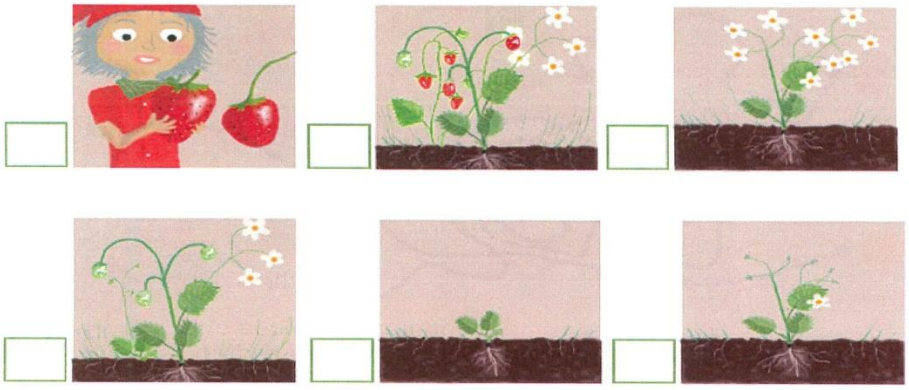

Lapins malins

Un lapin a trouvé plus d'oeufs que les autres, lequel?

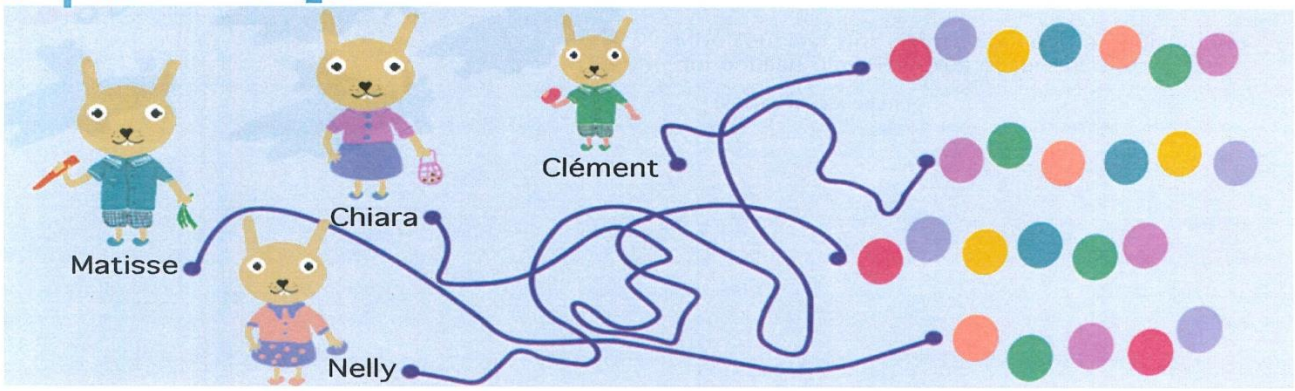

Ombres

Une seule est vraiment l'ombre de l'avion, à trouver!

Charade

Mon premier est un oiseau noir et blanc.
Avec mon second on fabrique le boudin.
On dort dans mon troisième.

Mon tout est une plante sauvage à fleur jaune qui pousse dans les près et jardins.

Réponse: pi-ssen-lit

© Paulina Dyrek

SUDOKU

Facile :

			4			8		7
7				8	2		5	
	1			5				
8			2	7				1
5								9
9				4	5			2
				9			1	
	7		6	2				8
1		4			7			

Moyen :

8		9						
	3				9		7	
4				8	7	2	9	
	1	7			2		8	
2								5
	4		8			7	6	
	5	3	4	6				8
	2		3				5	
						3		4

La règle *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*

Ne pas jeter sur la voie publique